

Avis aux transporteurs
Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Revenu Québec vous remet ci-dessous un avis intitulé *Notice to IFTA Enforcement Personnel*, qui sert à préciser aux contrôleurs routiers visés le caractère officiel de votre permis IFTA de langue française.

Donc, lorsque vous circulez dans les juridictions ayant adhéré à l'*Entente internationale concernant la taxe sur les carburants*, notamment dans les États américains, nous vous recommandons de présenter cet avis en même temps que votre permis. Aussi, nous vous suggérons de conserver en tout temps une copie de ces documents à bord de chaque véhicule motorisé admissible de votre parc.

Par la même occasion, nous tenons à vous préciser qu'à titre de transporteur interjuridictionnel, il est de votre responsabilité de vous conformer aux exigences particulières des juridictions visées par l'Entente en communiquant avec les personnes affectées à ce dossier dans chacune des dites juridictions.

Détachez et conservez la partie ci-dessous.

IFTA
Notice to IFTA Enforcement Personnel
International Fuel Tax Agreement – IFTA

Base
jurisdiction

QC

Name of licensee

CONTRAFOND INC.

IFTA number

QC00003130301

This is to confirm that the IFTA licence issued in French by Revenu Québec, under the International Fuel Tax Agreement, is an official document. In accordance with Québec legislation, the IFTA licence issued by Québec to carriers operating in more than one jurisdiction must be in French only.

You are therefore advised that the carrier, to whom the documents required under the Agreement (IFTA licence and decals) have been issued in French, has met all of the requirements of the Agreement and is entitled to operate as a carrier in all member jurisdictions.

